

---

DE LA RÉUNION ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL  
QUI DOIT AVOIR LIEU LE JEUDI 16 SEPTEMBRE 2004 À 19 H  
DANS LA SALLE DU CONSEIL, PLACE TOM DAVIES

---

**LE MAIRE DAVID COURTEMANCHE, PRÉSIDENT**

- 17 H      **COMITÉ PLÉNIER - À HUIS CLOS**  
**SALLE DE COMITÉ C-11, PLACE TOM DAVIES**  
*Objet de la réunion : des questions relatives aux biens et au personnel*
- 19 H      **RÉUNION ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SALLE DU CONSEIL, PLACE TOM DAVIES**

**(VEUILLEZ ÉTEINDRE LES TÉLÉPHONES CELLULAIRES ET LES  
TÉLÉAVERTISSEURS)**

La salle du Conseil de la Place Tom Davies est accessible en fauteuil roulant. Si vous désirez obtenir un appareil auditif, veuillez communiquer avec le greffier municipal, avant la réunion. Les personnes qui prévoient avoir besoin d'aide doivent s'adresser au bureau du greffier municipal, au moins 24 heures avant la réunion, aux fins de dispositions spéciales. Veuillez composer le (705) 671-2489, poste 2475; appareils de télécommunications pour les malentendants (ATS) (705) 688-3919. Vous pouvez consulter l'ordre du jour au site Web de la Ville à l'adresse [www.grandsudbury.ca](http://www.grandsudbury.ca).

1. Moment de silence
2. Appel nominal
3. Déclarations d'intérêt pécuniaire

{AUCUNE}

EXPOSÉS / DÉLÉGATIONS

4. Rapport daté du 2 septembre 2004 de la directrice générale des Services aux citoyens et des Loisirs au sujet du partenariat avec l'Association communautaire de Nickel Centre  
**(PRÉSENTATION ÉLECTRONIQUE) (RÉSOLUTION PRÉPARÉE)**

1 - 4

(L'Association communautaire de Nickel Centre demande le soutien du Conseil en vue du fonctionnement d'un centre de conditionnement physique et de mieux-être au Centre communautaire de Falconbridge. Le matériel du centre de conditionnement physique et une grande partie des travaux de conversion pour immobilisations ont été donnés par des partenaires communautaires.)

- ▶ Le conseiller Russ Thompson
- ▶ Jennifer Macdonald, présidente du partenariat avec l'Association communautaire de Nickel Centre
- ▶ Lee Jewell, trésorier du partenariat avec l'Association communautaire de Nickel Centre
- ▶ Kathie Castilloux, membre du partenariat avec l'Association communautaire de Nickel Centre

**RÉSOLUTION :**

ATTENDU QUE l'Association communautaire de Nickel Centre a travaillé par l'entremise de partenariats communautaires à créer le Centre de mieux-être de Falconbridge au sein du Centre communautaire de Falconbridge;

ET QUE l'Association communautaire de Nickel Centre demande que la Ville du Grand Sudbury fasse fonctionner le Centre de mieux-être de Falconbridge avec le Centre communautaire de Falconbridge;

ET QUE l'Association communautaire de Nickel Centre s'est engagée à ce que, si les adhésions vendues n'atteignent pas les cibles prévues, les heures d'ouverture du centre soient ajustées en conséquence de sorte à ce que 100 % du coût du salaire du personnel soient couverts par le revenu provenant des adhésions;

IL EST PAR CONSÉQUENT RÉSOLU QUE le Conseil municipal félicite les bénévoles du Centre communautaire de Nickel Centre et leurs partenaires communautaires pour leurs efforts afin de créer le Centre de mieux-être de Falconbridge à l'intention des habitants de la collectivité;

ET QU'UN maximum de 2 816 heures à temps partiel et temporaires soit ajouté au budget du Centre communautaire de Falconbridge;

ET QU'UN fonds de réserve du Centre communautaire de Falconbridge soit créé et que tous profits nets provenant du fonctionnement du Centre de mieux-être de Falconbridge soient déposés dans ce fonds de réserve et qu'ils servent exclusivement à des projets d'immobilisations au Centre de mieux-être de Falconbridge et au Centre communautaire de Falconbridge.

## QUESTIONS DÉCOULANT DE LA SÉANCE À HUIS CLOS

À cette étape de la réunion, l'adjoint au maire Craig, président de la réunion, rapportera toute question traitée pendant la séance à huis clos. Le Conseil examinera ensuite les résolutions ou les règlements.

## QUESTIONS DÉCOULANT DE LA RÉUNION DU COMITÉ DES PRIORITÉS tenue le 15 septembre 2004

À cette étape de la réunion, le conseiller Kett, président du Comité des priorités, rapportera toute question nécessitant l'approbation du Conseil municipal.

## QUESTIONS DÉCOULANT DE LA RÉUNION DU COMITÉ DE PLANIFICATION tenue le 7 septembre 2004

À cette étape de la réunion, le conseiller Thompson, président du Comité de planification, rapportera toute question nécessitant l'approbation du Conseil municipal.

### **PARTIE I - ORDRE DU JOUR DES RÉOLUTIONS**

#### **(RÉSOLUTION PRÉPARÉE adoptant des résolutions pour les articles C-1 à C-16 de l'ordre du jour des résolutions)**

(Par souci de commodité et pour accélérer le déroulement des réunions, les questions d'affaires répétitives ou routinières sont incluses à l'ordre du jour des résolutions et on vote collectivement pour toutes les questions de ce genre.

À la demande d'un conseiller, on pourra traiter isolément d'une question d'affaires de l'ordre du jour des résolutions par un débat ou par un vote séparé. Dans le cas d'un vote séparé, la question d'affaires isolée est retirée de l'ordre du jour des résolutions et on ne vote collectivement qu'au sujet des questions à l'ordre du jour des résolutions.

Toutes les questions d'affaires à l'ordre du jour des résolutions sont inscrites séparément au procès-verbal de la réunion.)

<u>PROCÈS-VERBAUX</u>	<u>PAGE N°</u>
C-1 Rapport n°16, Conseil municipal, procès-verbal de la réunion tenue le 12 août 2004 <b>(RÉSOLUTION PRÉPARÉE - PROCÈS-VERBAL ADOPTÉ)</b>	<b>M1 - M21</b>
C-2 Rapport n° 15, Comité de planification, procès-verbal de la réunion tenue le 7 septembre 2004 <b>(RÉSOLUTION PRÉPARÉE - PROCÈS-VERBAL ADOPTÉ)</b>	<b>M22 - M38</b>
C-3 Rapport du Comité ad hoc - vérificateur du Conseil municipal, procès-verbal de la réunion tenue le 8 septembre 2004 <b>(RÉSOLUTION PRÉPARÉE - PROCÈS-VERBAL ADOPTÉ)</b>	<b>M39 - M40</b>
C-4 Rapport du Comité des audiences, procès-verbal de la réunion tenue le 8 septembre 2004 <b>(RÉSOLUTION PRÉPARÉE - PROCÈS-VERBAL ADOPTÉ)</b>	<b>M41 - M42</b>

## PARTIE I - ORDRE DU JOUR DES RÉSOLUTIONS (suite)

### PROCÈS-VERBAUX (suite)

PAGE N°

- C-5 Rapport n° 3, réunion extraordinaire du Conseil municipal, procès-verbal de la réunion tenue le 15 septembre 2004  
**(RÉSOLUTION PRÉPARÉE - PROCÈS-VERBAL ADOPTÉ)(PROCÈS-VERBAL DÉPOSÉ)**
- C-6 Rapport n° 12, Comité des priorités, procès-verbal de la réunion tenue le 15 septembre 2004  
**(RÉSOLUTION PRÉPARÉE - PROCÈS-VERBAL ADOPTÉ)(PROCÈS-VERBAL DÉPOSÉ)**
- C-7 Rapport du Comité de dépouillement des soumissions, procès-verbal de la réunion tenue le 17 août 2004  
**(RÉSOLUTION PRÉPARÉE - PROCÈS-VERBAL REÇU)** **M43**
- C-8 Rapport du Comité de dépouillement des soumissions, procès-verbal de la réunion tenue le 31 août 2004  
**(RÉSOLUTION PRÉPARÉE - PROCÈS-VERBAL REÇU)** **M44 - M50**
- C-9 Rapport du Comité de dépouillement des soumissions, procès-verbal de la réunion tenue le 7 septembre 2004  
**(RÉSOLUTION PRÉPARÉE - PROCÈS-VERBAL REÇU)** **M51**
- C-10 Rapport du Conseil des Services policiers du Grand Sudbury, procès-verbal de la réunion tenue le 21 juin 2004  
**(RÉSOLUTION PRÉPARÉE - PROCÈS-VERBAL REÇU)** **M52 - M57**
- C-11 Rapport de la Société de logement du Grand Sudbury, procès-verbal de la réunion tenue le 22 juin 2004  
**(RÉSOLUTION PRÉPARÉE - PROCÈS-VERBAL REÇU)** **M58 - M66**

### SOUMISSIONS

- C-12 Rapport daté du 20 août 2004 de la directrice générale des Services aux citoyens et des Loisirs au sujet de l'attribution d'un contrat pour le Plan directeur et le Plan d'activités d'Adanac  
**(RÉSOLUTION PRÉPARÉE)** **5 - 7**

(Le Plan directeur et le Plan d'activités d'Adanac sont une initiative du Groupe de travail d'Adanac et ils sont conçus afin d'analyser les priorités communautaires quant au Parc Adanac, d'examiner les ressources et les possibilités, et de recommander une stratégie de mise en oeuvre et de fonctionnement de ces installations.)

- C-13 Rapport daté du 9 août 2004, accompagné de pièces jointes, du directeur général des Travaux publics au sujet de la prolongation du contrat R00-42, partie C **8 - 10**  
**(RÉSOLUTION PRÉPARÉE)**

[Le contrat R00-42, partie C, assure les services de collecte d'eau d'égout par la société Waste Management of Canada (anciennement Canadian Waste Services).]

**SONDAGES TÉLÉPHONIQUES**

- C-14 Rapport daté du 10 septembre 2004, accompagné de pièces jointes, du directeur général des Services corporatifs au sujet du Programme de canaux de drainage municipaux **11 - 13**  
**(RÉSOLUTION PRÉPARÉE)**

(Une motion au sujet du Programme de canaux de drainage municipaux était à l'ordre du jour de la réunion du Conseil municipal tenue le 12 août 2004 (article R-11) et elle n'a pas été traitée. Par conséquent, on a effectué un sondage téléphonique afin de présenter la motion au congrès de l'AMO, qui s'est tenu du 23 au 25 août 2004.)

- C-15 Rapport daté du 10 septembre 2004, accompagné de pièces jointes, du directeur général des Services corporatifs au sujet du drapeau franco-ontarien **14 - 16**  
**(RÉSOLUTION PRÉPARÉE)**

(Une motion au sujet du drapeau franco-ontarien était à l'ordre du jour de la réunion du Conseil municipal tenue le 12 août 2004 (article R-12) et elle n'a pas été traitée. Par conséquent, on a effectué un sondage téléphonique le 31 août 2004.)

- C-16 Rapport daté du 10 septembre 2004 du directeur général des Services corporatifs au sujet du procès-verbal du Comité ad hoc - vérificateur du Conseil **17 - 18**  
**(RÉSOLUTION PRÉPARÉE)**

(Le Comité ad hoc - vérificateur du Conseil s'est réuni le 8 septembre 2004 pour apporter les derniers détails à la DP pour le vérificateur du Conseil municipal et on a effectué un sondage par téléphone et par courriel des membres du Conseil afin d'obtenir leur approbation quant au procès-verbal du Comité ad hoc - vérificateur du Conseil.)

**RÈGLEMENTS****LES RÈGLEMENTS SUIVANTS PARRAISSENT POUR LA 3<sup>E</sup> ET DERNIÈRE LECTURE :**

- 2004-244      3<sup>E</sup>      RÈGLEMENT DE LA VILLE DU GRAND SUDBURY POUR  
FERMER UNE PARTIE DE LA RUE MAGILL QUI EST  
CONTIGUË AU RESTE DE LA PARCELLE 31084 S.-O.-S.  
ET UNE PARTIE DE LA PARCELLE 27434 S.-O.-S. DANS  
LE PARC INDUSTRIEL DE WALDEN ET D'AUTORISER LA  
VENTE DE CE TERRAIN ET DU RESTE DE LA PARCELLE  
31084 S.-O.-S. À LA SOCIÉTÉ L.S. KOSOWAN LIMITED

Réunion du Comité de planification tenue le 10 août 2004

(Ce règlement a été annoncé comme il se doit et aucuns commentaires n'ont été reçus.)

## PARTIE I - ORDRE DU JOUR DES RÉSOLUTIONS (suite)

### RÈGLEMENTS (suite)

PAGE N°

#### LES RÈGLEMENTS SUIVANTS PARAISSENT POUR TROIS LECTURES :

- 2004-245A 3 RÈGLEMENT DE LA VILLE DU GRAND SUDBURY POUR AUTORISER UNE CONVENTION AVEC LA SOCIÉTÉ FALCONBRIDGE LIMITED QUANT À DES EAUX D'ÉGOUT TRANSPORTÉES DANS LE SECTEUR DES RÉSIDUS MINIERES DE FALCONBRIDGE PENDANT UNE PÉRIODE DE DIX ANS
- Rapport daté du 30 juillet 2004 du directeur général des Travaux publics au sujet d'une convention sur le lieu de décharge d'eaux d'égout transportées à Falconbridge (*Avis juridique voulant qu'un règlement soit nécessaire pour la convention ci-dessus.*)  
**(Voir l'ordre du jour de la réunion du Conseil municipal du 12 août 2004 pour le rapport; pages 13-14)**
- 2004-246A 3 RÈGLEMENT DE LA VILLE DU GRAND SUDBURY POUR AUTORISER UNE CONVENTION AVEC LA MYTHS AND MIRRORS COMMUNITY ARTS POUR PEINDRE DES DESSINS DÉCORATIFS SUR LES COUVERCLES D'ACCÈS (TAMPONS DE REGARD) SUR LE TROTTOIR DE LA RUE DURHAM
- Rapport daté du 5 août 2004, accompagné de pièces jointes, du directeur général des Travaux publics au sujet d'une demande de peindre les couvercles d'accès (tampons de regard), Myths and Mirrors Community Arts  
*(Avis juridique voulant qu'un règlement soit nécessaire pour la convention ci-dessus.*)  
**(Voir l'ordre du jour de la réunion du Conseil municipal du 12 août 2004 pour le rapport; pages 50-52)**
- 2004-247A 3 RÈGLEMENT DE LA VILLE DU GRAND SUDBURY POUR CONFIRMER LES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL LORS DE SA RÉUNION DU 16 SEPTEMBRE 2004

## PARTIE I - ORDRE DU JOUR DES RÉSOLUTIONS (suite)

### RÈGLEMENTS (suite)

PAGE N<sup>o</sup>

2004-248T     3     RÈGLEMENT DE LA VILLE DU GRAND SUDBURY POUR  
MODIFIER LE RÈGLEMENT 2001-1, RÈGLEMENT POUR  
RÉGIR LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT SUR  
LES ROUTES DANS LA VILLE DU GRAND SUDBURY

Résolution du Conseil 2004-453

(Ce règlement prévoit un panneau d'arrêt dans les quatre sens à l'intersection des rues Rideau et Lavoie.)

2004-249     3     RÈGLEMENT DE LA VILLE DU GRAND SUDBURY POUR  
MODIFIER LE RÈGLEMENT SUR LA PROCÉDURE  
2002-202

Résolutions du Conseil 2004-421 et 2004-442

(Ce règlement a été annoncé comme il se doit et aucuns commentaires n'ont été reçus. Il modifie le calendrier et les responsabilités de l'organisme d'audience. Il ajoute aussi une clause au sujet de la considération d'offres quant aux ventes de terrain.)

2004-250     3     RÈGLEMENT DE LA VILLE DU GRAND SUDBURY POUR  
MODIFIER LE RÈGLEMENT 2003-294 RÉGISSANT LES  
PROCÉDURES À SUIVRE POUR L'ACQUISITION ET LA  
VENTE DE TERRAINS

(Ce règlement fait trois petites modifications au règlement sur les propriétés. Premièrement, il ajoute une clause au sujet de la considération d'offre de vente de terrain établie dans le règlement 2004-251 ci-dessus. Deuxièmement, il ajoute une clause pour permettre aux locataires de propriétés excédentaires la première chance d'acheter le terrain en question à sa valeur marchande. Troisièmement, deux références à la *Loi de 2001 sur les municipalités* sont mises à jour et rétroactives à la date d'adoption du règlement sur les propriétés.)

## PARTIE I - ORDRE DU JOUR DES RÉOLUTIONS (suite)

### RÈGLEMENTS (suite)

PAGE N°

2004-251Z 3 RÈGLEMENT DE LA VILLE DU GRAND SUDBURY POUR  
MODIFIER LE RÈGLEMENT 83-300, RÈGLEMENT  
GÉNÉRAL DE ZONAGE DE L'ANCIENNE VILE D'ONAPING  
FALLS ET DE L'ANCIENNE VILLE DE VALLEY EAST  
Recommandation du Comité de planification 2004-05

(Ce règlement redéfinit le zonage de la propriété en question à Unifamiliale résidentielle pour reconnaître l'habitation unifamiliale qui existe sur les lieux - Manoir Hotel Ltd., Ron Lalonde, partie de la parcelle 10005, section est de Sudbury étant la partie 1, plan 53R-17573 dans le lot 6, concession 5, canton de Blezard, 2724, route 69 Nord, Val Caron.)

2004-252Z 3 RÈGLEMENT DE LA VILLE DU GRAND SUDBURY POUR  
MODIFIER LE RÈGLEMENT 83-300, RÈGLEMENT  
GÉNÉRAL DE ZONAGE DE L'ANCIENNE VILE D'ONAPING  
FALLS ET DE L'ANCIENNE VILLE DE VALLEY EAST

Recommandation du Comité de planification 2004-193

(Ce règlement enlève le « H », symbole de retenue de la propriété en question, de sorte que les terrains deviennent disponibles pour aménagement conformément à leur désignation de zonage « R1.D18 » résidentielle unifamiliale qui continue de s'appliquer. - 1582656 Ontario Ltd., lotissement Horizon Park, Val Caron - Frank Veilleux, président)

2004-253Z 3 RÈGLEMENT DE LA VILLE DU GRAND SUDBURY POUR  
MODIFIER LE RÈGLEMENT 95-500, RÈGLEMENT  
GÉNÉRAL DE ZONAGE DE L'ANCIENNE VILLE DE  
SUDBURY

Recommandation du Comité de planification 2004-195

(Ce règlement redéfinit la désignation de zonage de la propriété en question à Rurale spéciale afin de permettre une habitation unifamiliale avec une résidence annexe pour invités sur la propriété en question. Ce règlement établit aussi une marge de reculement minimum de 7,5 m de la limite ouest. - Julie Barr, 1574, chemin South Shore, Sudbury)

## PARTIE I - ORDRE DU JOUR DES RÉSOLUTIONS (suite)

### RÈGLEMENTS (suite)

PAGE N°

- 2004-254F 3 RÈGLEMENT DE LA VILLE DU GRAND SUDBURY POUR MODIFIER LE RÈGLEMENT 2004-129F POUR INCLURE LA SUBVENTION ANNUELLE DE 1 500 \$ AU COMITÉ DE LA CAVALCADE DES COULEURS

Rapport daté du 2 septembre 2004 du directeur général des Services aux citoyens et des Loisirs au sujet d'une subvention au Comité de la Cavalcade des couleurs

19 - 20

(Une subvention annuelle, qui était, à l'origine, fournie par l'ancienne Ville d'Onaping Falls, de 1 500 \$, a été reçue par le Comité de la cavalcade des couleurs pendant de nombreuses années et elle est désormais fournie par le Service des loisirs de la Ville du Grand Sudbury.)

- 2004-255Z 3 RÈGLEMENT DE LA VILLE DU GRAND SUDBURY POUR MODIFIER LE RÈGLEMENT 95-500Z, RÈGLEMENT GÉNÉRAL DE ZONAGE DE L'ANCIENNE VILLE DE SUDBURY

Réunion du Comité de planification tenue le 7 septembre 2004

(Ce règlement redéfinit le zonage de la propriété en question à « M1-49 », Spéciale mixte industrielle légère / service commerciale pour permettre le réaménagement des terrains en question. Les clauses « spéciales » prévoient que seules les utilisations suivantes des terrains seront permises : un magasin d'accessoires pour automobiles, une concession d'automobiles, un établissement de vente ou de location de véhicules, un magasin d'entretien de marchandises, une profession dans le domaine des services et un entrepôt. - 724026 Ontario Limited et 979060 Ontario Limited, 314, promenade Harrison / chemin Long Lake, Sudbury)

- 2004-256Z 3 RÈGLEMENT DE LA VILLE DU GRAND SUDBURY POUR MODIFIER LE RÈGLEMENT 2004-20Z, RÈGLEMENT POUR MODIFIER LE RÈGLEMENT 83-300, RÈGLEMENT GÉNÉRAL DE ZONAGE POUR L'ANCIENNE VILLE D'ONAPING FALLS ET DE L'ANCIENNE VILLE DE VALLEY EAST

Réunion du Comité de planification tenue le 7 septembre 2004

(Ce règlement enlève le « H », symbole de retenue des terrains en question pour redéfinir leur désignation de zonage à « C2-16 », Spéciale générale commerciale. - Broder Sudbury Developments, route municipale 80, Val Caron)

## PARTIE I - ORDRE DU JOUR DES RÉSOLUTIONS (suite)

### RÈGLEMENTS (suite)

PAGE N°

2004-257Z 3 RÈGLEMENT DE LA VILLE DU GRAND SUDBURY POUR MODIFIER LE RÈGLEMENT 83-300, RÈGLEMENT GÉNÉRAL DE ZONAGE DE L'ANCIENNE VILLE D'ONAPING FALLS ET DE L'ANCIENNE VILLE DE VALLEY EAST

Réunion du Comité de planification tenue le 7 septembre 2004

(Ce règlement redéfinit la désignation de la propriété en question à Unifamiliale résidentielle pour reconnaître l'habitation unifamiliale actuelle sur le terrain - Agent : Monique Woodley, 1597, promenade Lakeshore, Val Caron.)

2004-258Z 3 RÈGLEMENT DE LA VILLE DU GRAND SUDBURY POUR MODIFIER LE RÈGLEMENT 83-300, RÈGLEMENT GÉNÉRAL DE ZONAGE DE L'ANCIENNE VILLE D'ONAPING FALLS ET DE L'ANCIENNE VILLE DE VALLEY EAST

Réunion du Comité de planification tenue le 7 septembre 2004

(Ce règlement ne redéfinit pas la propriété en question. Il permet une seconde unité d'habitation (pavillon-jardin) sur la propriété en question pendant une période temporaire maximum de dix ans - Luc et Céline Legault, 277, promenade Linden, Hanmer)

2004-259 3 RÈGLEMENT DE LA VILLE DU GRAND SUDBURY POUR AUTORISER LA VENTE À LA SOCIÉTÉ 1357375 ONTARIO LTD. D'UNE PARTIE DE LA PARCELLE 30457 S.-O.-S. ÉTANT LES PARTIES 5, 10 ET 11 DU PLAN 53R-14004, ET LA PARTIE PART 4 DU PLAN 53R-6274, PARTIE DU LOT 4, CONCESSION 5, CANTON DE WATERS

Réunion du Comité de planification tenue le 7 septembre 2004

2004-260 3 RÈGLEMENT DE LA VILLE DU GRAND SUDBURY POUR FOURNIR À LA SUCCURSALE TRILLIUM « D » DES TRAVAUX DE DRAINAGE MUNICIPAUX DANS LA VILLE DU GRAND SUDBURY

Réunion du Comité de planification tenue le 7 septembre 2004

## PARTIE I - ORDRE DU JOUR DES RÉSOLUTIONS (suite)

### RÈGLEMENTS (suite)

PAGE N<sup>o</sup>

- 2004-261Z 3 RÈGLEMENT DE LA VILLE DU GRAND SUDBURY POUR MODIFIER LE RÈGLEMENT 83-304, RÈGLEMENT GÉNÉRAL DE ZONAGE DE L'ANCIENNE VILLE DE NICKEL CENTRE

(Ce règlement redéfinit la propriété en question à Institutionnelle spéciale pour ajouter un studio audio-visuel et un bureau aux utilisations permises dans le bâtiment actuel sur les lieux. Ce règlement reconnaît aussi les marges de reculement actuelles du bâtiment des limites sud et ouest qui sont moins que les 10 m exigés pour de nouveaux bâtiments. - Agent: 1264156 Ontario Inc., parties 2 et 3, plan 53R-17536, lot 4, concession 2, canton de Garson, 190, rue Church, Garson.)

- 2004-262F 3 RÈGLEMENT DE LA VILLE DU GRAND SUDBURY POUR AUTORISER L'ANNULATION, LA RÉDUCTION OU LE REMBOURSEMENT D'IMPÔTS FONCIERS

Rapport daté du 10 septembre 2004, accompagné de pièces jointes, du directeur général des Services corporatifs au sujet de rajustements d'impôts en vertu des articles 357 et 358 de la Loi sur les municipalités

21 - 26

(Ce rapport fournit les rajustements d'impôts en vertu des articles 357 et 358 de la Loi sur les municipalités.)

### CORRESPONDANCE À TITRE DE RENSEIGNEMENT SEULEMENT

- C-17 Rapport daté du 9 septembre 2004 de l'administrateur en chef au sujet du règlement anti-tabac - rapport d'étape du Comité consultatif sur les oeuvres de bienfaisance des bingos  
(À TITRE DE RENSEIGNEMENT SEULEMENT)

27 - 30

(Le Comité consultatif et son mandat ont été approuvés par le Conseil municipal lors de la réunion que le Comité des priorités a tenue le 14 mai 2003.)

- C-18 Rapport daté du 10 septembre 2004, accompagné de pièces jointes, de l'administrateur en chef au sujet d'un protocole d'entente entre l'Association des municipalités de l'Ontario et la Province de l'Ontario  
(À TITRE DE RENSEIGNEMENT SEULEMENT)

31 - 42

(Le gouvernement de l'Ontario a signé un protocole d'entente pour veiller à ce que les municipalités aient un siège à la table lorsque les gouvernements fédéral et provincial se réunissent pour discuter des questions relatives aux municipalités. L'Association des municipalités de l'Ontario est à obtenir un engagement semblable de la part du gouvernement fédéral.)

- C-19 Rapport daté du 3 septembre 2004 de la directrice générale des Services aux citoyens et des Loisirs au sujet de la mise en oeuvre des réseaux d'action communautaire **43 - 45**  
**(À TITRE DE RENSEIGNEMENT SEULEMENT)**

(Les réseaux d'action communautaire et les plans de développement communautaire au cours de la prochaine année sont décrits dans le rapport ci-joint. Les coordonnateurs du développement communautaire prendront des dispositions pour se réunir avec les conseillers de leur quartier pendant le mois de septembre pour établir les priorités en matière de développement communautaire et pour discuter des possibilités de développement des réseaux d'action communautaire au sein de leur quartier.)

## **PARTIE II - ORDRE DU JOUR RÉGULIER**

### **QUESTIONS REPORTÉES ET QUESTIONS RENVOYÉES**

{AUCUNE}

### **RAPPORTS DE GESTIONNAIRES**

- R-1 Rapport daté du 23 juillet 2004, accompagné de pièces jointes, du directeur général des Services corporatifs au sujet d'une nomination au Comité des noms de rue **46 - 61**  
**(RÉSOLUTION PRÉPARÉE)**

(Une résolution nommant le conseiller Rivest au Comité des noms de rue a été adoptée lors de la réunion du Conseil municipal tenue le 11 décembre 2003. À l'époque de la nomination, on recommandait que deux membres du Conseil municipal forment ce comité, toutefois, seulement un membre y a été nommé. Ce comité se réunira régulièrement dans un avenir rapproché, par conséquent, on demande d'y nommer un autre membre du Conseil municipal.)

- R-2 Rapport daté du 24 août 2004, accompagné de pièces jointes, du directeur général des Services corporatifs au sujet d'un rapport sur la stérilisation des animaux du Comité consultatif sur le contrôle des animaux **62 - 66**  
**(RÉSOLUTION PRÉPARÉE)**

(Au cours de la démarche budgétaire de 2004, 52 000 \$ ont été affectés à une subvention du programme de stérilisation des chiens et des chats.)

- R-3 Rapport daté du 6 septembre 2004 du directeur général des Travaux publics au sujet de l'adhésion à la Solid Waste Association of North America (SWANA) **67 - 68**  
**(RÉSOLUTION PRÉPARÉE)**

(Des conseillers municipaux doivent être nommés membres de la Solid Waste Association of North America.)

## PARTIE II - ORDRE DU JOUR RÉGULIER (suite)

### RAPPORTS DE GESTIONNAIRES (suite)

PAGE N<sup>o</sup>

- R-4 Rapport daté du 8 septembre 2004, accompagné de pièces jointes, du directeur général des Travaux publics au sujet du drain municipal Paquette - Whitson proposé  
**(RÉSOLUTION PRÉPARÉE)** 69 - 73

(Une demande de travaux de drainage municipal a été présentée par un grand propriétaire terrien dans la région de Valley East et en vertu de la Loi sur le drainage, il incombe à la Ville du Grand Sudbury d'administrer cette démarche.)

- R-5 Rapport daté du 2 septembre 2004, accompagné de pièces jointes, de la directrice générale des Services aux citoyens et des Loisirs au sujet du lotissement Lakeview - demande de nom  
**(RÉSOLUTION PRÉPARÉE)** 74 - 85

(La Sudbury Finnish Rest Home Society a recommandé que le parc soit nommé en l'honneur d'**OLIVER KORPELA**. Une résolution appropriée a été formulée pour mettre en oeuvre cette recommandation et elle sera déposée pour considération par le Conseil. Cette attribution de nom se conforme à la « Politique des noms de bâtiment, de propriété et de parc » du Conseil. Il n'y a pas d'impact budgétaire associé à cette décision.)

- R-6 Rapport daté du 8 septembre 2004 de la directrice générale de la Santé et des Services sociaux au sujet de la justice réparatrice dans le district de Sudbury District  
**(RÉSOLUTION PRÉPARÉE)** 86 - 87

(Comme autre possibilité de résolution, les accusations mineures et moins graves sont détournées du système de justice pénale par le bureau du procureur de la Couronne ou par les Services policiers du Grand Sudbury avant de porter accusation. Pour veiller à ce que le projet demeure fonctionnel pendant la phase de désignation, un financement de 17 000 \$ est nécessaire afin de maintenir les programmes actuels.)

### MOTIONS

- R-7 **Présentée par le conseiller Bradley:**

ATTENDU QUE, pendant les discussions sur le budget ordinaire de 2004, une demande de faire repeindre et entretenir les panneaux Centennial Welcome à Rayside-Balfour, Walden et Valley East a été refusée;

ET QUE ces panneaux se détériorent et qu'ils ont besoin d'entretien;

IL EST PAR CONSÉQUENT RÉSOLU QUE l'on prévoit dans le budget ordinaire de 2005 de faire inspecter la structure de ces panneaux par un professionnel et que des fonds soient fournis chaque année si l'entretien s'avère nécessaire.

## PARTIE II - ORDRE DU JOUR RÉGULIER (suite)

### MOTIONS (suite)

PAGE N°

#### R-8 **Présentée par le conseiller Bradley:**

ATTENDU QUE CML Healthcare Inc. est un fournisseur privé canadien de services de diagnostic médical qui fournit des services d'analyses de laboratoire en Ontario et des services d'imagerie médicale par l'entremise de cliniques situées dans cinq provinces;

ET QU'UN porte-parole de CML Healthcare Inc. a confirmé que ses bureaux satellites situés dans les localités d'Azilda et de Val Caron fermeront leurs portes le 17 septembre 2004;

ET QUE l'accessibilité à des services diagnostics est une chose fondamentale dont les médecins de famille ont besoin chaque jour, surtout la radiographie, qui sont souvent nécessaires rapidement pour les personnes âgées et fragiles;

ET QUE la pénurie de services diagnostics de base rend difficile la tâche d'attirer et de maintenir en poste des médecins dans les secteurs sous-desservies de la Ville du Grand Sudbury et érode ainsi encore plus le sentiment d'appartenance à la collectivité;

IL EST PAR CONSÉQUENT RÉSOLU QUE l'on saisisse la *Table ronde du maire et du Conseil sur le recrutement et le maintien en poste des médecins* de la question de la disponibilité des services diagnostics dans les secteurs sous-desservies de la Ville du Grand Sudbury pour des mesures positives;

ET QUE l'on demande à la *Table ronde du maire et du Conseil sur le recrutement et le maintien en poste des médecins* d'en faire rapport au Comité des priorités du Conseil municipal, par l'entremise de son président, le conseiller Craig.

#### R-9 **Présentée par le conseiller Bradley :**

ATTENDU QUE les habitants de la région ont exprimé des craintes quant à la sécurité au sujet de la vitesse des véhicules sur le chemin Vermillion Lake;

ET QU'UNE étude technique sur la vitesse a été entreprise qui recommande de maintenir la limite actuelle de vitesse à 80 km/h;

ET QUE les piétons doivent marcher sur la chaussée en l'absence de trottoirs, ce qui crée d'autres préoccupations en matière de sécurité;

PAR CONSÉQUENT, IL EST RÉSOLU QUE la limite de vitesse sur le chemin Vermillion Lake soit réduite de 80 km/h à 60 km/h depuis la zone actuelle de 60 km/h (à l'est de la rue Charles) vers l'est jusqu'au chemin Gordon Lake;

ET QUE l'annexe « T » du règlement sur la circulation et sur le stationnement 2001-1 soit modifié en conséquence.

## PARTIE II - ORDRE DU JOUR RÉGULIER (suite)

### MOTIONS (suite)

PAGE N<sup>o</sup>

#### R-10 **Présentée par le conseiller Reynolds:**

ATTENDU QUE la Ville du Grand Sudbury comporte plus de mines à l'intérieur de ses limites que toute autre ville au monde;

ET QUE la valeur d'exportation des minéraux du Nord de l'Ontario est d'au moins 10 milliards de dollars et qu'elle est une source clé de richesse pour notre province;

ET QUE la Ville du Grand Sudbury est responsable d'un bon huitième (1/8) de toute la production métallurgique au Canada;

ET QUE l'exploitation minière est la seule raison de l'existence de notre ville;

ET QUE la Ville du Grand Sudbury est un chef de file mondial quant à ses connaissances en matière d'exploitation minière à grande profondeur, de construction minière et de sécurité minière;

ET QUE l'exploitation minière représente un potentiel formidable pour de futurs emplois bien rémunérés dans les domaines de la technologie et des compétences minières, de même que dans le secteur des fournitures et des services miniers;

ET QUE les marchés mondiaux s'agrandissent et que les Sudburois possèdent la plupart des compétences spécialisées dans tous les domaines de l'exploitation minière;

ET QUE la demande en nickel est à la hausse, en particulier dans les marchés comme la Chine;

PAR CONSÉQUENT, IL EST RÉSOLU QUE nous déclarions, par les présentes, la Ville du Grand Sudbury « capitale minière du Canada »;

ET QUE nous commençons immédiatement à nous promouvoir à ce titre dans notre site Web et dans toutes nos communications;

ET QUE le présent Conseil, au nom de tous ses citoyens, reconnaisse et accueille publiquement chaque nouvelle entreprise minière qui vient s'établir dans notre collectivité.

### ADDENDA

On déposera un addendum afin de permettre au Conseil municipal de délibérer au sujet de règlements relatifs à des questions à l'ordre du jour.

## PARTIE II - ORDRE DU JOUR RÉGULIER (suite)

### PÉTITIONS CIVIQUES

PAGE N°

### PÉRIODE DE QUESTIONS

### AVIS DE MOTION

#### R-11 **Présentée par le conseiller Berthiaume :**

ATTENDU QUE la Ville du Grand Sudbury est l'unique actionnaire et propriétaire des Services publics du Grand Sudbury et des filiales des Services publics du Grand Sudbury;

ET QUE Hydro Plus du Grand Sudbury Inc. est une filiale à part entière des Services publics du Grand Sudbury;

ET QUE la grève à la société Hydro Plus du Grand Sudbury Inc. en est maintenant rendue à son troisième mois sans conclusion en vue;

ET QUE le principal enjeu est la demande du Conseil d'administration de la société Hydro Plus du Grand Sudbury Inc. d'instaurer un programme d'avantages sociaux à deux paliers où les employés embauchés après le 31 mars 2004 n'auraient pas droit aux avantages sociaux de retraite après l'âge de 65 ans;

ET QUE l'on sait que les programmes d'avantages sociaux à deux paliers entraîne des milieux de travail qui sèment la discorde et qui créent des problèmes futurs de relations du travail tant pour l'employeur que pour le syndicat;

ET QUE la position proposée lors des négociations par le Conseil d'administration de la société Hydro Plus du Grand Sudbury Inc. ne fera pas réaliser d'économies à la société Hydro Plus du Grand Sudbury Inc. pendant au moins quinze ans et fort probablement pas avant quarante ans;

ET QUE la position proposée lors des négociations par le Conseil d'administration de la société Hydro Plus du Grand Sudbury Inc. constitue une attaque directe contre les futurs aînés dans notre collectivité;

ET QUE cette attaque contre les futurs aînés dans notre collectivité est contraire au bon travail accompli par le Comité du maire et du Conseil sur les questions relatives aux aînés;

## **PARTIE II - ORDRE DU JOUR RÉGULIER (suite)**

### **AVIS DE MOTION (suite)**

**PAGE N<sup>o</sup>**

#### **R-11 Présentée par le conseiller Berthiaume (suite):**

ET QUE le Conseil de la Ville du Grand Sudbury nomme le Conseil d'administration des Services publics du Grand Sudbury et des filiales des Services publics du Grand Sudbury;

PAR CONSÉQUENT, IL EST RÉSOLU QUE le Conseil de la Ville du Grand Sudbury demande immédiatement par la présente la démission du Conseil d'administration des Services publics du Grand Sudbury et des filiales des Services publics du Grand Sudbury;

ET QUE l'on demande à l'équipe de négociation patronale de la société Hydro Plus du Grand Sudbury Inc. d'enlever de la table de négociation la demande d'instaurer un programme d'avantages sociaux à deux paliers où les employés embauchés après le 31 mars 2004 n'auraient pas droit aux avantages sociaux de retraite après l'âge de 65 ans.

### **HUIS CLOS (questions inachevées)**

### **LEVÉE DE LA SÉANCE À 22 h (RÉSOLUTION PRÉPARÉE)**

***{UNE MAJORITÉ DES DEUX TIERS EST REQUISE POUR POURSUIVRE LA RÉUNION APRÈS 22 H.}***

**Le 10 septembre 2004**

**THOM M. MOWRY,  
GREFFIER MUNICIPAL**

**CORRIE-JO CAPORALE,  
SECRÉTAIRE DU CONSEIL**